

## Laila Susanne Vars

Sápmi est le nom propre du peuple sami pour son territoire traditionnel. Le peuple sami est le peuple autochtone de la partie nord de la péninsule scandinave et de grandes parties de la péninsule de Kola et vit en Suède, en Norvège, en Finlande et en Russie. Il n'y a pas d'informations fiables sur la population du peuple sami ; leur nombre est cependant estimé entre 50 000 et 100 000.

Environ 20 000 vivent en Suède, ce qui représente environ 0,22 % de la population totale suédoise d'environ neuf millions. La partie nord-ouest du territoire suédois est le territoire traditionnel du peuple sami. Les éleveurs de rennes, les petits agriculteurs, les chasseurs, les cueilleurs et les pêcheurs samis utilisent traditionnellement ces terres.

Environ 50 à 65 000 vivent en Norvège, entre 1,06% et 1,38% de la population norvégienne totale d'environ 4,7 millions.

Environ 8 000 vivent en Finlande, ce qui représente environ 0,16% de la population finlandaise totale d'environ cinq millions.

Environ 2 000 vivent en Russie, ce qui représente une très faible proportion de la population totale de la Russie.

Politiquement, le peuple sâme est représenté par trois parlements sâmes, un en Suède, un en Norvège et un en Finlande, tandis que du côté russe, il est organisé en organisations non gouvernementales (ONG).

En 2000, les trois parlements sâmes ont établi un conseil conjoint de représentants appelé *Conseil parlementaire sâme*. Le *Conseil parlementaire sâme* ne doit pas être confondu avec le Conseil sâme, qui est une ONG sâme centrale représentant les grandes associations nationales sâmes (ONG) dans les quatre pays. Il existe également d'autres institutions sâmes importantes, à la fois régionales et locales, notamment l'*Université sâme des sciences appliquées*, qui est un établissement de recherche et d'enseignement supérieur dédié aux besoins de la société sâme et où la langue sâme est principalement utilisée dans l'ensemble du système universitaire.

La Suède, la Norvège et la Finlande ont voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) en septembre 2007, tandis que la Russie s'est abstenue.

### **Impacts de COVID-19 sur le peuple sami<sup>1</sup>**

L'histoire du peuple autochtone sami a été façonnée par l'impact des pandémies au cours des siècles. Il existe encore des anciens sâmes qui ont survécu à des pandémies antérieures et qui ont pu partager leurs expériences avec les jeunes générations de la société sâme. Les mesures de sécurité accrues imposées par l'État en Finlande, en Norvège et en Suède pendant la situation d'urgence ont posé des problèmes aux Sâmes et à leurs communautés, et en particulier aux familles sâmes divisées par des frontières nationales. Les relations familiales et sociales ont été fortement perturbées, ce qui a affecté la vie de famille, en particulier les enfants et les personnes âgées sâmes. Les membres de la famille se sont mobilisés et ont organisé la distribution de nourriture et de médicaments aux personnes âgées et aux membres de la famille qui se sont isolés. Les organisations et institutions sâmes ont partagé des stratégies entre elles au-delà des frontières, en veillant à ce que les déplacements vers les communautés les plus vulnérables se limitent au transport nécessaire de marchandises, de médicaments et de

nourriture. À la fois en raison de la pandémie et des fermetures, ainsi que de la crise causée par la neige profonde et la glace recouvrant les pâturages, les rennes ont été empêchés d'obtenir suffisamment de nourriture par le pâturage naturel. La crise a persisté tout l'hiver et un grand nombre d'animaux seraient morts de faim si le gouvernement norvégien n'avait pas payé pour des mesures de crise telles que l'achat et le transport d'aliments complémentaires.<sup>2</sup> Le marché de la viande de renne, composé d'un petit nombre de les acheteurs de viande de renne et les abattoirs, était limité en raison des restrictions à l'exportation et à l'importation.

Une autre perturbation a été signalée dans les zones d'élevage de rennes en raison du nombre élevé de touristes nationaux dans les montagnes, car ils perturbent les troupeaux. En l'absence de touristes étrangers, il y a eu une tendance croissante au tourisme de « propriété familiale ». Les organisations de l'industrie du renne en Suède ont signalé qu'il est très difficile de détecter ces perturbations en termes économiques, mais elles ont demandé des évaluations des impacts économiques de ce tourisme familial sur les régions d'origine sâme.

Les dirigeants de la communauté sâme ont clairement exprimé leur objectif de s'aligner sur les directives nationales et mondiales en matière de santé, en mettant en œuvre un large éventail de mesures d'urgence qui ont affecté à la fois la vie sociale et familiale, les moyens de subsistance, les processus politiques et l'économie des industries traditionnelles et culturelles sâmes. Verrouillages, quarantaine et autres isolements, les mesures imposées en réponse à la pandémie ont causé des difficultés supplémentaires pour l'accès du peuple sami aux droits économiques, culturels et sociaux de base. Dans le même temps, cependant, les rapports des régions sâmes indiquent également que le confinement a été une opportunité positive pour les Sâmes de renouer avec leurs terres traditionnelles et de pratiquer la culture sâme.

COVID-19 a amplifié les problèmes de préparation et de vulnérabilité dans les communautés sâmes. Les déclarations des représentants sâmes lors du dialogue régional du *Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des questions autochtones* (MEDPA) ont souligné le fait que, conformément à l'article 36 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), les peuples autochtones, en particulier ceux qui sont divisés au-delà des frontières internationales, ont le droit de maintenir et de développer des contacts, des relations et une coopération, y compris des activités à des fins spirituelles, culturelles, politiques, économiques et sociales, avec leurs propres membres ainsi qu'avec d'autres peuples au-delà des frontières.<sup>3</sup>

Le *Parlement sami de Norvège* a informé le MEDPA que le trafic frontalier était restreint depuis mars 2020 et que les mesures et restrictions nationales d'urgence avaient eu un impact significatif sur la société sami. La liberté de mouvement étant un facteur crucial pour les industries sâmes et leur rentabilité, la fermeture des frontières a remis en cause la disponibilité des services sociaux et de soins de santé dans les régions d'origine sâme, ainsi que l'éducation sâme transfrontalière. Les représentants sâmes ont également rappelé aux États le droit du peuple sami à l'autodétermination et le droit de participer à la prise de décisions concernant les Samis, et que ces droits ne devraient pas être compromis, même dans des circonstances extraordinaires.

## **Manque de données et d'informations en langues sâmes**

Le manque de données ventilées sur le peuple sami a longtemps été l'un des principaux défis lors du suivi de la mise en œuvre des droits humains sâmes. Dans sa soumission au premier rapport du *Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Francisco Calí Tzay, à l'Assemblée générale, sur l'impact du COVID-19 sur les droits des peuples autochtones, le Parlement sami de Suède a souligné qu'il n'y avait pas de données désagrégées sur les impacts sur la santé des Sâmes et du COVID-19 disponibles dans la partie suédoise de Sâpmi.<sup>4</sup> C'est également le cas en Finlande et en Norvège. De plus, le Parlement sami fait valoir qu'en l'absence de données statistiques officielles sur la santé, le bien-être, le développement économique, etc., il est difficile de présenter une image complète de la reconnaissance des droits, de la discrimination, des moyens de subsistance, etc.

Les informations publiques sur la pandémie et les mesures d'urgence ont généralement été fournies dans les langues majoritaires de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, mais il existe également des dépliants, des affiches et des informations en ligne dans les langues sâmes.<sup>5</sup>

Les parlements sâmes de Finlande, de Norvège et de Suède ont compilé des informations sur COVID-19 sur leurs sites Web, et d'autres institutions sâmes ont également traduit des informations pertinentes sur les mesures nationales pour leur personnel parlant sâme.<sup>6</sup> Les gouvernements nordiques chargés de fournir des informations sur les mesures d'urgence n'a pas fourni d'informations opportunes et adéquates dans les langues sâmes, bien que plusieurs organismes des Nations Unies, dont l'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), aient souligné l'importance de l'information dans les langues appropriées et de la participation des personnes issues des communautés autochtones pour aider à conceptualiser la prévention et les stratégies de soins. L'UNESCO reconnaît que les réponses d'urgence sont renforcées lorsqu'il existe des mécanismes efficaces de dialogue entre les peuples autochtones et les autorités nationales pour mettre en œuvre des réponses culturellement appropriées aux impacts actuels et futurs de la pandémie.<sup>7</sup>

Aucun des pays nordiques n'a établi d'espaces spécifiques de participation et de dialogue pour faire face à l'urgence actuelle et à son impact sur les communautés sâmes. Les représentants sâmes ont fait valoir que le manque d'informations dans les langues sâmes autochtones entraînait un risque grave pour la santé.

## **Commissions sâmes Vérité et Réconciliation**

Il y a encore des progrès en matière de réconciliation et d'enquêtes publiques sur les effets des politiques coloniales, de la discrimination et de l'oppression du peuple sami en Finlande, en Norvège et en Suède. En décembre 2019, le Parlement sami de Finlande a proposé la création d'une *Commission vérité et réconciliation sami* en Finlande (CVR).

En mai 2020, le Parlement sâme et l'Assemblée Siida des Sâmes skolt en Finlande ont consulté des organisations et des communautés sâmes de Finlande et ont reçu 16 propositions de candidats experts pour la CVR.

En décembre 2020, le Parlement sâme a décidé de proposer Heikki Hyvärinen et Miina Seurajärvi pour le poste de commissaire à la CVR, tandis que l'Assemblée Siida des

Sâmes de l'Est en Finlande a proposé Irja Jefremoff.<sup>8</sup> L'État finlandais nommera deux commissaires après consultation avec le Parlement sami, avant de créer la CVR. Le processus d'établissement d'un TRC sami en Finlande a été retardé en raison de la COVID-19 et des obstacles créés par les directives de santé publique en réponse à la pandémie. De plus, il faut du temps pour obtenir des services de soutien psychosocial culturellement appropriés pour accompagner ceux qui participent aux travaux de la commission.<sup>9</sup>

Les Samis de Finlande ont utilisé les CVR au Canada et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud comme modèles lors de la préparation des CVR en Finlande. Deux des commissaires qui ont siégé à la CVR du Canada, Marie Wilson et Wilton Littlechild, ainsi que le sociologue péruvien Eduardo González, ont tous été impliqués en conseillant les Sâmes en Finlande.<sup>10</sup>

Des préparatifs sont également en cours pour établir une CVR sâme en Suède, et le Parlement sâme en Suède, à l'instar de son institution sœur en Finlande, a également souligné l'importance d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de son propre peuple sâme avant de prendre toute décision et entamer des négociations avec le gouvernement. COVID-19 a affecté le processus car les réunions communautaires prévues ont dû être réduites, permettant à un plus petit nombre de représentants sâmes de participer aux réunions physiques. Un groupe directeur composé de sept membres et un groupe de référence composé de participants d'organisations sâmes devraient garantir une large participation de la société civile sâme, des individus et des groupes d'intérêt.<sup>11</sup>

En décembre 2020, le Parlement sâme de Suède a envoyé une lettre à tous les Sâmes inscrits sur la liste électorale du parlement pour leur demander leur avis sur la création de la CVR.<sup>12</sup> Les préparatifs et les consultations du Parlement sâme avec les communautés et organisations sâmes devraient être achevés d'ici mars. 2021, et sont financés par le ministère suédois de la Culture.<sup>13</sup>

Comme indiqué dans *The Indigenous World 2020*, il existe déjà une CVR en Norvège avec un mandat qui inclut la minorité autochtone Sami, Kven, les Finlandais des forêts et la minorité norvégienne.<sup>14</sup> La CVR norvégienne devrait également prendre en considération les processus parallèles en Finlande et en Suède, mais cela peut s'avérer difficile étant donné que les processus en Finlande et en Suède sont retardés, principalement en raison de COVID-19.

### **Industrialisation sur les territoires autochtones sâmes**

Les territoires d'origine sâme sont confrontés à de nombreux défis dus à l'industrialisation. Le développement intensif de l'industrie éolienne sur les terres utilisées par les éleveurs de rennes sâmes et sur les sites sacrés pour les Samis est à l'origine de nombreux conflits entre les Samis et le secteur privé. De nombreux Samis considèrent les parcs éoliens comme une menace pour leurs anciennes pratiques culturelles, car des turbines pouvant atteindre 200 mètres de haut peuvent s'étendre sur des kilomètres et sont souvent construites dans des zones utilisées pour l'élevage de rennes. Des études et des connaissances locales autochtones montrent que les rennes préfèrent éviter les zones avec des éoliennes. L'établissement de sites pour l'industrie éolienne nécessite également la construction de routes et d'autres infrastructures, souvent dans des zones avec peu ou pas d'infrastructure existante.

Il existe de nombreux cas de développement de l'industrie éolienne dans les zones sâmes sans le consentement libre, préalable et éclairé des titulaires de droits sâmes (en savoir plus dans The Indigenous World 2020).<sup>15</sup> Les projets d'énergie éolienne ont souvent été soutenus par les municipalités locales à travers un allègement des contributions d'impôts fonciers, impôts sur le revenu, promesses d'emploi pour la population locale, loyers fonciers, fonds de parrainage et plus encore.

Le parc éolien Øyfjellet et le parc éolien Davvi en Norvège sont deux des projets fortement opposés par les Samis car ils perturbent les routes migratoires. En septembre 2020, les éleveurs de rennes de Jillen-Njaarke dans le Nordland ont perdu leur procès contre le parc éolien d'Øyfjellet lorsque le tribunal a statué contre les éleveurs de rennes et confirmé le permis d'origine.

Le parc éolien Øyfjellet est construit par la société suédo-allemande Elous Wind. Ils ont un permis pour construire 72 éoliennes dans cette région. Les éleveurs de rennes samis ont affirmé que la création du parc éolien Øyfjellet violait la loi sur l'élevage du renne de 2007 et entraverait l'utilisation des routes migratoires traditionnelles protégées par la loi des rennes. Ils ont fait valoir que le projet perturbait le mode de vie durable de la communauté sami, qui protège ses terres.

En conséquence de la perte de pâturages, les Sâmes craignent que les autorités de l'État n'exigent des réductions de troupeaux. Selon les rapports de Protect Sápmi, une certaine quantité de terre doit être calculée pour une certaine quantité de rennes.<sup>16</sup> Cela signifierait qu'un ou plusieurs éleveurs de rennes traditionnels samis n'auront plus une base économique suffisante pour leur subsistance.<sup>17</sup> Le renne les éleveurs de Jillen-Njaarke ont porté leur affaire devant la cour d'appel car ils n'ont pas réussi à parvenir à un accord avec Eolus Wind sur les mesures visant à garantir les droits des Samis.<sup>18</sup>

Le parc éolien de Davvi appartenant à Grenselandet AS prévoit d'établir un site d'énergie éolienne à Laksefjordvidda, l'une des plus grandes zones de nature sauvage de Norvège. Cet environnement arctique n'est pas perturbé par l'industrie et les bâtiments. Le parc éolien devrait se composer de 100 à 267 éoliennes d'une puissance installée totale pouvant atteindre 800 MW. Le site industriel couvre une superficie d'env. 78 km<sup>2</sup>. La méga entreprise énergétique finlandaise St1 est répertoriée comme l'un des propriétaires de Grenselandet AS, avec Vindkraft Nord et Ny Energi. Cette zone est très importante pour le peuple autochtone sami. La montagne sacrée Rásttigáisá est située près de la zone prévue pour le parc éolien, qui comprend des zones importantes pour les rennes en tant que refuge contre les insectes nuisibles. L'élevage de rennes dans cette région du comté de Troms et du Finnmark est déjà soumis à une forte pression de la part d'un certain nombre de projets de développement.

L'une des plus grandes organisations environnementales norvégiennes, Naturvernforbundet, est également fortement opposée à ce projet, se référant aux graves dommages qu'il causera aux moyens de subsistance des éleveurs de rennes sâmes.<sup>19</sup> Malgré les réclamations du Parlement sâme et des organisations environnementales, lors de la modification de la décision lors du processus d'octroi de licences pour de nouveaux projets éoliens en Norvège, le Parlement norvégien n'a inclus aucune proposition visant à renforcer la participation du Parlement sami ou des titulaires de droits sâmes à ce type de processus.<sup>20</sup>

## La décision historique de Girjas

Le 23 janvier 2020, un verdict historique a été rendu par la Cour suprême suédoise dans l'affaire Girjas (Affaire n° : T 853-18) (pour le contexte, voir *The Indigenous World 2020*).<sup>21, 22</sup> Le district de Girjas Sámi (čearru/ sameby – la communauté d'éleveurs de rennes Girjas Sámi), située à Gällivare, dans le nord de la Suède, a gagné son procès contre l'État suédois sur les droits de gérer la chasse et la pêche dans les zones traditionnellement utilisées et occupées par le village de Girjas Sámi.<sup>23</sup>

La décision de la Cour suprême de Suède a mis fin à un différend de plus de 10 ans entre le district sami de Girjas et l'État suédois.<sup>24</sup> Dans sa décision, la Cour suprême conclut que :

*Le district sami de Girjas peut accorder le petit gibier et les droits de pêche dans la zone sans le consentement de l'État et que l'État n'est pas autorisé à accorder de tels droits.*

La Cour a été unanime dans ce verdict. La Cour suprême n'a pas examiné la question des droits de propriété sur les terres du district de Girjas, car le district de Girjas Sámi n'a pas revendiqué la propriété des terres.

L'État suédois a affirmé qu'en tant que propriétaire foncier, c'était l'État seul qui devait conserver les droits de chasse et de pêche dans le district de Girjas, y compris le droit d'accorder des droits de chasse et de pêche à d'autres. La Cour suprême a statué que la communauté Girjas conservait le droit exclusif de gérer les droits de chasse et de pêche dans cette zone sur la base de la possession depuis des temps immémoriaux, y compris le droit de louer ces droits à d'autres.

Le district de Girjas Sámi pratique l'élevage de rennes, y compris dans une très grande zone au-dessus de la ligne de culture dans le comté de Norrbotten, au nord de la Suède. En conséquence, l'État ne conserve pas les droits de chasse et de pêche dans ces zones qui appartiendraient normalement à la propriété des terres et des cours d'eau. Conformément à la loi suédoise sur l'élevage du renne (SFS 1971:437), les membres d'un district/village sami ont le droit de chasser et de pêcher dans leur propre district. La loi contient également des dispositions stipulant que ni le district sami ni ses membres ne sont autorisés à accorder des droits de chasse et de pêche à d'autres ; c'est plutôt le conseil administratif du comté qui accorde ces droits. Cette réglementation est restée en grande partie inchangée depuis la première loi sur le pâturage des rennes en Suède de 1886.

Ce qui rend également l'affaire Girjas si intéressante d'un point de vue pan-sami et international, c'est la façon dont la Cour suprême de Suède se réfère à la Convention n° 169 de l'OIT sur les droits des peuples autochtones, malgré le fait que la Suède n'a pas ratifié cette convention. En se référant à l'OIT 169, l'affaire Girjas sera également d'une grande valeur juridique pour les tribunaux norvégiens, car la Norvège est signataire de l'OIT 169. Comme les universitaires l'ont dit, l'arrêt Girjas est en effet une décision historique car il développe une meilleure compréhension de ce que Les droits des Samis sont, non seulement selon la loi suédoise, mais aussi dans l'ensemble de notre communauté juridique nordique.<sup>25</sup> Étant donné qu'il existe un grand nombre d'affaires samis devant les tribunaux en Norvège, de nombreuses communautés de rennes samis

suivent avec grand intérêt l'évolution du droit sami en Suède. Des experts en droit sâme et suédois ont analysé les affaires, et a conclu entre autres que :

*Cette affaire marque une évolution considérable dans le domaine du droit sâme. Dans sa décision, la Cour suprême a apporté quelques ajustements à la doctrine séculaire de la prescription immémoriale et a donné un aperçu de la façon dont les preuves historiques devraient être évaluées lorsque le demandeur est un peuple autochtone. Un facteur de motivation commun pour ces ajustements est une meilleure connaissance des normes internationales protégeant les peuples autochtones et les minorités.<sup>26</sup>*

À la suite de l'arrêt Girjas, le gouvernement suédois a décidé d'envisager d'éventuelles modifications de la loi suédoise de 1971 sur l'élevage du renne afin d'adapter la législation à la situation actuelle en Suède.<sup>27</sup>

Au cours des 10 ans de procès, mais de plus en plus depuis la victoire historique de la Cour suprême, la communauté sami de Girjas et plus généralement les éleveurs de rennes sami du nord de la Suède ont reçu des menaces de mort, ont été exposés à des discours de haine, à la violence et il y a également eu des rapports de plusieurs incidents au cours desquels des rennes ont été tourmentés ou tués.<sup>28</sup> Les panneaux de signalisation en langue sâme ont été supprimés et des biens appartenant à la communauté d'éleveurs de rennes sâmes à Girjas et à d'autres communautés de rennes sâmes ont été endommagés. La police suédoise a reçu un certain nombre de plaintes pour menaces de mort et discours de haine immédiatement après le verdict.<sup>29</sup> Pour les éleveurs de rennes autochtones sâmes, il s'agit clairement d'un acte de haine et de violence, haine qui était malheureusement présente bien avant le début de l'affaire Girjas.<sup>30</sup>

## **Reconnaissance**

Je tiens à remercier ceux qui sont décédés à cause de la pandémie de COVID-19 et exprimer ma sincère compassion à leurs proches.

## **Notes and références**

1. This article covers developments in the Sámi homeland areas in Finland, Norway and Sweden. The Sámi traditional territory also include areas in the Kola Peninsula, Russia.
2. Government of Norway. "Additional financial measures to mitigate the economic effects of the coronavirus crisis." 3 April 2020. <https://www.regjeringen.no/en/aktuelt/additional-financial-measures-to-mitigate-the-economic-effects-of-the-coronavirus-crisis/id2696548/>
3. OHCHR. "The 13th Session/ Regional meetings of the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples: The impact of COVID-19 on the rights of indigenous peoples under the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples." 30 November-4 December 2020. <https://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/Session13.aspx>
4. Sámediggi. "Submission from the Sámi Parliament in Sweden to the Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples to the General Assembly Impact of COVID-19 on indigenous peoples." 22 June 2020, p. 1. [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/SR/COVID-19/IndigenousCSOs/SWEDEN\\_Sami%20Parliament%20Sweden.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/SR/COVID-19/IndigenousCSOs/SWEDEN_Sami%20Parliament%20Sweden.pdf); See also OHCHR and Sámediggi. "Statement by Per-Olof Nutti, President of the Sámi Parliament in Sweden at EMRIP virtual regional meeting for the Arctic, Central and Eastern Europe, Russian Federation, Central Asia and

- Transcaucasia.” Sámi Parliament, Sweden, 2 December 2020. <https://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/Session13.aspx>
5. See endnote i, see examples from Folkhälsomyndigheten (Sweden). “Om covid-19 på olika språk.” 2 November 2020. <https://www.folkhalsomyndigheten.se/smittskydd-beredskap/utbrott/aktuella-utbrott/covid-19/om-covid-19-pa-olika-sprak/>; Krisinformation.se (Sweden). “Fler språk/more languages.” 27 January 2021. <https://www.krisinformation.se/detta-kan-handa/handelser-och-storningar/20192/myndigheterna-om-det-nya-coronaviruset/andra-sprakother-languages/flu-sprak>; Helsedirektoratet (Norway). “Samisk.” 2021. <https://www.helsedirektoratet.no/search?searchquery=samisk>; Valtioneuvosto (Finland). “Monikieliset korona-aineistot.” <https://valtioneuvosto.fi/tietoa-koronaviruksesta/aineistoja-kielilla#kieli-pohjoissaame>
  6. For instance, see Sámediggi. “DIEHTU KORONAVIRUSA BIRRA SÁMEGILLII.” Sámi Parliament in Finland, 2021. <https://www.samediggi.fi/diehtu-koronavirusa-birra-samegillii/?lang=dav&lang=dav>, Sametinget. “Sametinget och coronaviruset.” Sámi Parliament in Sweden, 2021. <https://sametinget.se/146554>; Sametinget. “Samleside for informasjon i forbindelse med korona- pandemien.” Sámi Parliament in Norway, 2021. <https://sametinget.no/aktuelt/samleside-for-informasjon-i-forbindelse-med-korona-pandemien.3805.aspx>
  7. UNESCO. “COVID-19 recovery and indigenous peoples.” 5 August 2020. <https://en.unesco.org/news/covid-19-recovery-and-indigenous-peoples>
  8. Sámediggi. “Press release from the Sámi Parliament of Finland.” 18 December 2020. <https://www.samediggi.fi/samiid-duohtavuoda-ja-soabadankomisuvdna/?lang=dav>
  9. Quinn, Eilís. “Sami Parliament in Finland agrees more time needed for Truth and Reconciliation Commission preparation.” The Barents Observer, 23 February 2021. <https://thebarentsobserver.com/en/arctic/2021/02/sami-parliament-finland-agrees-more-time-needed-truth-and-reconciliation-commission>
  10. Sámediggi. “Press realease from the Sámi Parliament of Finland.” 18 December 2020. <https://www.samediggi.fi/samiid-duohtavuoda-ja-soabadankomisuvdna/?lang=dav>
  11. Sametinget (Sámi Parliament of Sweden). “Förankringsarbetet startar.” 13 October 2020. <https://sametinget.se/forarbete-sanningskommission>
  12. Sametinget (Sámi Parliament of Sweden). “Brevutskick om förberedelser inför en sanningskommission.” 19 January 2021. <https://sametinget.se/154372>
  13. Regeringskansliet (Government Offices of Sweden). “Sametinget får medel för en förankringsprocess inför kommande sanningskommission.” Press release from the Swedish Ministry of Culture and the Ministry of Employment, 9 June 2020. <https://www.regeringen.se/pressmeddelanden/2020/06/sametinget-far-medel-for-en-forankringsprocess-infor-kommande-sanningskommission/>
  14. Vars, Laila Susanne. “Sápmi.” In *The Indigenous World 2020*, edited by Dwayne Mamo, p. 533. IWGIA, 2020. [https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA\\_The\\_Indigenous\\_World\\_2020.pdf](https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA_The_Indigenous_World_2020.pdf)
  15. Read more in Vars, Laila Susanne. “Sápmi.” In *The Indigenous World 2020*, edited by Dwayne Mamo, 526-535. IWGIA, 2020. [https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA\\_The\\_Indigenous\\_World\\_2020.pdf](https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA_The_Indigenous_World_2020.pdf)
  16. The Protect Sápmi Foundation was founded by the Sami Reindeer Herders’ Association of Norway and the National Union of the Swedish Sami People. The purpose of the Foundation is stated in Section 2 of its Statutes: “*The Foundation’s purpose is to maintain and develop the Sami cultural community, including the promotion of the interests of Sami industries, adapted to the requirements of modern society. The Foundation shall build and maintain a strong and professional organization in order to provide assistance in securing the interests, land rights, resource rights and potentialities for development of Sami land rights holders.*” Protect Sápmi. “About Protect Sápmi.” 2021. <http://protectsapmi.com/engelsk/about-protect-sapmi/>; See also Blom, Andreas, Anders Johansen Eira, and Isak Henrik Eira. “REINDRIFTSFAGLIG UTREDNING i forhold til Davvi vindkraftverk.” Protect Sápmi, December 2017. [https://motvind.org/wp-content/uploads/2020/03/Reindrifsfaglig-utredning-Protect-Sapmi\\_31122017.pdf](https://motvind.org/wp-content/uploads/2020/03/Reindrifsfaglig-utredning-Protect-Sapmi_31122017.pdf)
  17. Business and Human Rights Resource Centre. “Norway: Wind park allegedly threatens herding livelihoods of indigenous Saami community.” 18 August, 2020. <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/norway-wind-park-allegedly-threatens-herding-livelihoods-of-indigenous-saami-community/>



18. Nilsen Trygstad, Andreas and Kari Skeie. "Reineierne hevder de ble tilbudt 5000 kroner per vindturbin i møte med vindkraftutbygger." NRK, 18 June 2020. <https://www.nrk.no/nordland/eolus-wind-haper-pa-enighet-med-appfjell-og-reinbeitedistrikt-uten-at-det-blir-rettssak-1.15057870> ; See also a similar case in Karagiannopoulos, Lefteris. "Norway to build wind farm despite concerns of reindeer herders." Reuters, 21 December 2018. <https://www.reuters.com/article/us-norway-wind-un-idUSKCN1OK1WS>
19. Naturvernforbundet. "Si nei til vindkraft i Finnmarks natur!" Letter to St1 and Grenselandet AS dated 24 February 2020. Updated 23 June 2020. <https://naturvernforbundet.no/davvi/category4063.html>
20. Government of Norway. "Meld. St. 28 (2019-2020) Melding til Stortinget (White Paper to the Norwegian Parliament), Vindkraft på land: Endringer i konsesjonsbehandlingen." 19 June 2020. <https://www.regjeringen.no/no/dokumenter/meld.-st.-28-20192020/id2714775/>
21. Supreme Court of Sweden. "The Girjas Case- Press realease." Case No.: T 853-18, 4 September 2020. <https://www.domstol.se/en/supreme-court/news-archive/a-decision-on-cancellation-of-real-estate-sales-agreements/>
22. For background see Vars, Laila Susanne. "Sápmi." In *The Indigenous World 2020*, edited by Dwayne Mamo, 526-535. IWGIA, 2020. [https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA\\_The\\_Indigenous\\_World\\_2020.pdf](https://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA_The_Indigenous_World_2020.pdf)
23. Bye, Hilde-Gunn. "Girjas Sami Village Won Swedish Supreme Court Case. May Have Consequences in Other Countries." *High North News*, 28 January 2020. <https://www.highnorthnews.com/en/girjas-sami-village-won-swedish-supreme-court-case-may-have-consequences-other-countries>
24. Ravna, Øyvind. "A Sámi Community Wins Case against the Swedish State in the Supreme Court." In *Debates on Arctic Law and Politics*, *Arctic Review on Law and Politics* 11 (2020): 19–21. <https://arcticreview.no/index.php/arctic/article/view/2173/4031>
25. Ibid.
26. Allard, Christina and Malin Brannstrom, "Girjas Reindeer Herding Community v. Sweden: Analysing the Merits of the Girjas Case." In *Debates on Arctic Law and Politics*, *Arctic Review on Law and Politics* 12 (2021): 56-79. <https://arcticreview.no/index.php/arctic/article/view/2678/5159>
27. Regeringskansliet (Government Offices of Sweden). "Utredning kommer tillsättas för en översyn av rennäringslagstiftningen." Press realease from the Ministry of Industry, 23 July 2020. <https://www.regeringen.se/presmeddelanden/2020/07/utredning-kommer-tillsattas-for-en-oversyn-av-rennaringslagstiftningen/>
28. DeGeorge, Krestia. "After winning a historic court victory, Sweden's Sami face attacks, including death threats." *Arctic Today*, 30 January 2020. <https://www.arctictoday.com/after-winning-a-historic-court-victory-swedens-sami-face-attacks-include-death-threats/>; See also Orange, Richard. "Reindeer found dead in Lapland in apparent backlash against indigenous herders' land rights win." *The Telegraph*, 26 February 2020. <https://www.telegraph.co.uk/news/2020/02/26/reindeer-found-dead-lapland-apparent-backlash-against-indigenous/>
29. Västerbottens-Kuriren. "Polisen: Tar samers oro på största allvar." 29 January 2020. <https://www.vk.se/2020-01-29/polisen-tar-samers-oro-pa-storsta-allvar>
30. Civil Rights Defenders. "Civil Rights Defenders Condemns Increased Racism and Violence Against the Sami People After Verdict in the Girjas Case." Press Release 13 March 2020. <https://crd.org/2020/03/13/civil-rights-defenders-condemns-increased-racism-and-violence-against-the-sami-people-after-verdict-in-the-girjas-case/>; See also Dagens Nyheter. "Så har den nya striden om fjället väckt samehatet till liv." 20 April 2020. <https://www.dn.se/nyheter/sverige/sa-har-den-nya-striden-om-fjallet-vackt-samehatet-till-liv/>

**Laila Susanne Vars** est la présidente du MEDPA et son membre de l'Arctique. Elle est une avocate autochtone sami titulaire d'un doctorat en droit international et ancienne membre et vice-présidente du Parlement sami de Norvège. Elle est actuellement présidente de l'Université sami des sciences appliquées – Sami allaskuvla.

Source

IWGIA The Indigenous World 2021

Traduction par le GITPA